

Séance du conseil municipal du 19 décembre 2019

*Nombre de conseillers* : En exercice : 14 Présents : 9 Absents : 5 Votants : 9

*Date de convocation* : 13/12/2019

*Affichage le* : 13/12/2019

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Christelle BARD, Joël BARDIN, , Victoria BILLOD, Antoine COTTIN, Martial DARDELIN, Carole FAHY, Bernard FIROBIND, I, Gérard PERRIN, Sylvie SOTTIAU.

**PRÉSIDENT DE SEANCE** : Martial DARDELIN

**EXCUSÉ** : *Virginie FRELIN*

**ABSENTS** : *Jean-Yves AIT ALLOUACHE, Nadine BESSON, Suzanne HUOT, Muriel KHALFAOUI*

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Victoria BILLOD

**Ordre du jour :**

*Désignation d'un secrétaire de séance,*

*Approbation du Procès-Verbal de la dernière séance du Conseil Municipal,*

*Informations :*

*Voie verte*

*Divers*

*Délibération d'attribution du Conseil Municipal au Maire, modification des points 6 et 11*

*Réduction du temps de travail au secrétariat*

*Projet CLECT*

*Parking route de Moncley*

*Questions diverses*

1) **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal et procède à la vérification du quorum. A l'unanimité, le conseil municipal nomme Victoria BILLOD, secrétaire de séance.

Vote : Pour : 9 Abstention : 0 Contre : 0

2) **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 29 novembre 2019. Le procès-verbal de la séance du 29 novembre 2019, n'appelle ni remarque ni observation.

Il a été omis l'information suivante sur le compte-rendu : Antoine COTTIN informe du coût des travaux du logement rez de chaussée droit 8 rue des Tilleuls à Emagny. 1468 euros pour 1.5 mois de travaux réalisés par l'employé communal.

Vote : Pour : 9 Abstention : 0 Contre : 0

**Délibération 2019/12/19/01**

### 3/ INFORMATIONS

Les logements du 8 rue des Tilleuls ont bénéficié d'une convention Palulos (logement bénéficiant de subvention avec en contrepartie un loyer plafonné) signée en 2004 pour l'obtention de subvention de l'état a expiré le 30 juin 2019. Le conseil n'a pas été saisi le moment voulu sur l'opportunité de son renouvellement, celle-ci est donc prorogée tacitement jusqu'au 30 juin 2022. Le conseil municipal sera saisi ultérieurement sur la suite à donner avant le 1janvier 2022 (préavis de 6 mois).

Voie verte : Des travaux ont été réalisés sur la voie verte par la CCVM.

Pour garantir la sécurité des usagers, la rénovation des garde-corps du pont vers le chemin communal de Moncley est nécessaire. Ces travaux sont partiellement pris en charge par la CCVM. Il pourrait rester à charge 20 % des ces travaux de sécurisation à la commune.

Les travaux sur les 2 grands ponts ont bien avancé, le coût s'élèvent à 188 000 euros.

Une réunion avec le Président de la CCVM doit être programmée avant la fin de l'année pour traiter des points suivants :

- Cession de l'emprise de la voie verte à la CCVM Le Conseil municipal décide de céder la partie d'Emagny de la voie verte à la CCVM, en cohérence avec la gestion globale de cette voie, la commune ne devant pas être sollicitée pour le coût des travaux de mise en service sur son territoire. Il conviendra notamment de traiter la sécurisation du croisement avec les 2 départementales et trouver une solution pour le garage DUARTE
- Projet d'agrandissement de l'école et bornage du terrain, l'avant-projet doit être revu afin de laisser un accès, pour véhicule et tracteur, au terrain communal sis à l'arrière des bâtiments projetés.
- La CCVM demande la cession du terrain d'emprise du projet d'école, il est décidé de mettre le terrain à disposition, sans limitation de durée pour l'usage exclusif de l'école.
- CLECT voir point 6

Formation à destination des élus sur la préparation des élections.

Cette formation se déroulera les 13 ; 14 et 15 janvier 2020 de 9 heures à 18 heures aux élus qui en font la demande.

Information sur les droits de préemption (DIA) signées.

L'Agence Régionale de Santé a saisi le Maire concernant deux logements qui ont fait l'objet de saisine de la part des locataires. Les appartements concernés ont fait l'objet d'une visite par le Maire et le 2<sup>ème</sup> adjoint, les dossiers sont en cours de traitement avec les propriétaires concernés.

Antenne Orange : Le Maire a envoyé un courrier avec accusé de réception au chef de projet de chez Axians pour demander la fourniture des éventuelles conventions signées entre l'ancienne municipalité et Orange permettant le passage de l'ensemble des réseaux sur le chemin communal et en tout état de cause de stopper les travaux dans l'attente d'une régularisation. Les résultats ont été immédiats une réunion aura lieu le 16 janvier 2020.

Eclairage : Concernant les mats d'éclairage public non mis à la terre et payés (voir conseil du 29 novembre 2019) le 2eme adjoint a obtenu gain de cause auprès du SYDED. Une visite aura lieu sur place.

Le contrôle des permis de construire n'est plus assuré depuis plusieurs années, le 1<sup>er</sup> adjoint délégué à l'urbanisme assurera cette mission.

### 4/ DELIBERATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE points 6 et 11

Lors de la séance du 29 novembre il a été débattu des attributions déléguées à M le Maire pour le bon fonctionnement administratif.

Les points 6 et 11 faisaient l'objet d'une réserve.

Pour ces deux points Monsieur le Maire propose de fixer la limite à 1500 € et d'ajouter ces deux phrases à la délibération citée ci-dessus.

- 6/ de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes dans la limite de 1500 € ;
- 11/ de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires avoués, huissiers de justice et experts dans la limite de 1500 € ;

**Débat :**

Ces 2 points n'appellent ni remarques, ni observations.

Vote : Pour : 9 Abstention : 0 Contre : 0

#### **Délibération 2019/12/19/02**

### **5/ REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL AU SECRETARIAT**

Sur proposition du Maire, ce point est retiré de l'ordre du jour.

#### **Délibération 2019/12/19/03**

### **6/ PROJET CLECT**

Le Maire rappelle que les compétences eau et assainissement ont été prises par la Communauté de Communes (ces compétences ont été déléguées au SIEVO par la CCVM).

La question du transfert obligatoire ou non des résultats budgétaires des compétences eau et assainissement est posée. Les sommes afférentes à ce transfert et égales au montant des résultats ont été budgétisées sur le budget primitif 2019 et le Conseil d'état a rappelé que « le solde du compte administratif du budget annexe d'un service public à caractère industriel et commercial ne constitue pas un bien qui serait nécessaire à l'exercice de ce service public, ni un ensemble de droits et obligations qui lui seraient attachés »

Toutefois une absence de transfert pourrait avoir un impact direct sur les tarifs à payer par les usagers.

La CLECT (Commission Locales d'Evaluation des Charges Transférées) a rendu son rapport.

La commune d'Emagny disposait de budgets annexes pour chacune des compétences.

Le compte administratif du budget eau laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 71 898.22 € Des restes à réaliser payés par la commune en 2019 viennent en déduction, l'excédent de fonctionnement est de + 54 842 .34 €. Pour l'investissement la somme est de + 10 617.81 €.

Selon la décision du Conseil Municipal ces sommes peuvent être intégralement versées au SIEVO.

Pour le budget assainissement :

Le budget assainissement laissait apparaître un déficit de fonctionnement de - 6 222.06 auquel il convient d'ajouter ce qui a été réglé en 2019 au titre de l'exercice 2018, ce qui fait un total de : - 10 042.06 €. La section d'investissement laissait apparaître un résultat de - 57 688.45 €, avant réintégration des subventions perçues en 2019 par le SIEVO et qui annulent le déficit actuellement constaté.

Il est précisé dans le rapport de la CLECT que les excédents seront reversés à la CCVM et qu'ils resteront individualisés et seront affectés à des travaux dans la commune concernée.

Il est également précisé que les déficits (le cas de l'assainissement d'Emagny) ne seront pas reversés aux communes mais pourront faire l'objet d'une majoration de la redevance d'assainissement indépendamment de l'harmonisation des tarifs sur 10 ans.

**Débat :**

Suite à un reversement de subvention le budget assainissement est actuellement dans le positif.

Le conseil municipal décide de reverser l'excédent de fonctionnement à la CCVM afin de ne pas générer une augmentation des tarifs de l'eau et de l'assainissement pour les habitants d'Emagny. Néanmoins, une négociation sera engagée avec la CCVM pour que la commune d'Emagny soit prioritaire sur les travaux à engager sur la rénovation du réseau d'eau.

Vote : Pour : 9 Abstention : 0 Contre : 0

**Délibération 2019/12/19/04**

**7/ PARKING ROUTE DE MONCLEY**

Actuellement le parking situé route de Moncley en face le bâtiment d'habitat 25 n'appartient que partiellement à la commune. Des arbres situés à proximité représentent un danger pour les usagers. Monsieur le Maire a rencontré le 17 décembre M GARRAUD propriétaire de la partie « privée » du parking et du terrain où se trouvent les arbres. M GARRAUD est favorable à une cession à la commune des deux terrains C 230 et C 231 pour un euro dispensé de versement. Cette acquisition pourrait être faite au moyen d'un acte administratif

Si le Conseil donne son accord,

- il convient de fixer la valeur vénale de ces deux terrains,
- de désigner un adjoint pour signer l'acte administratif (le maire procédant au collationnement ou authentification de l'acte il ne peut signer l'acte d'acquisition).

**Débat :**

Le Conseil étant d'accord,

- La valeur vénale de ces deux terrains est fixée à 300 euros.
- Gérard PERRIN est désigné pour signer l'acte administratif

Vote : Pour : 9 Abstention : 0 Contre : 0

**Délibération 2019/12/19/05**

**8/ QUESTIONS DIVERSES**

**Régies :** Monsieur GENIQUET signale qu'il convient de nommer des régisseurs suppléants

Régie d'affouage titulaire M BARDIN et régisseur suppléant Mme BILLOD

Régie de droits de place titulaire Mme BILLOD et régisseur suppléant M BARDIN

Antoine COTTIN remercie Mme BARD Christelle et Mr BARDIN Joël pour le nettoyage du camion municipal, laissé dans un triste état après la démission de l'employé communal. Un chantier sera prochainement organisé avec les élus pour procéder au nettoyage et au rangement de l'atelier municipal, laissé dans un état similaire à celui du camion.

Le tracteur communal et la lame de déneigement ont fait l'objet d'une remise en état, assurée bénévolement par Antoine COTTIN, pour les rendre à nouveau opérationnels. Les pièces nécessaires à la remise en état ont mobilisé une dépense de 800 euros.

Remerciements également à Jacques FAHY et Joël BARDIN pour avoir confectionné bénévolement des gabarits pour la réalisation de passages piétons.

Concernant les subventions au club de football Emagny et Pin : un accord entre le club de foot et Madame le Maire par intérim et son adjoint d'alors, intervenu le 21 octobre pour une application rétroactive au 18 septembre 2019 détermine la nature des dépenses liées aux locaux du stade prises en charge par la commune.

Il a été examiné la répartition des licenciés par commune. 9 licenciés seulement sur les 83 membres de l'association habitent Emagny. Il est décidé de prendre l'attache de la commune de Pin pour proposer une plus juste répartition de l'effort communal en matière de subvention au club de foot, 16 licenciés étant originaires de cette commune.

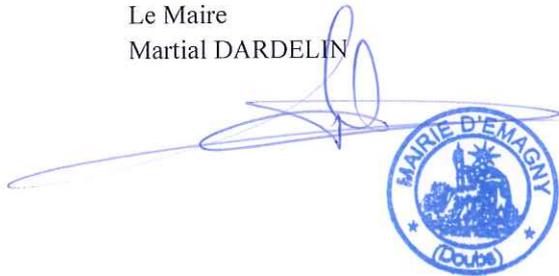
Les vœux du Maire sont fixés à la date du dimanche 19 janvier 2020 à 11h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40

Emagny, le 27 décembre 2019

Le Maire

Martial DARDELIN



The image shows a blue ink signature of Martial Dardelein, the Mayor of Emagny. The signature is written in a cursive style and overlaps the official seal of the Municipality of Emagny. The seal is circular and contains the text 'MAIRIE D'EMAGNY' at the top and '(Doubs)' at the bottom, with a central emblem depicting a figure on horseback.